



Le commissaire enquêteur

Alain VINCENDU

VOS REF.

NOS REF. TER-ART-2020-73306-CAS-147881-C3G7T7

INTERLOCUTEUR Yohan VITRY

TÉLÉPHONE 04 27 86 27 21

MAIL rte-cdi-lyon-scet-urbanisme@rte-france.com

DDT de la SAVOIE

SPAT/APU

TSA 10152

73019 CHAMBERY cedex

A l'attention de Mme Monique VISENTIN

OBJET Avis projet d'arrêt – PLU de VALLOIRE

Lyon, le 22/05/2020

Madame,

Nous accusons réception du dossier du projet de **PLU de la commune de VALLOIRE**, transmis pour avis le 18/05/2020 par votre service.

Nous vous rappelons que, sur le territoire couvert par ce document d'urbanisme sont implantés des ouvrages du réseau public de transport d'électricité.

Il s'agit de :

**Poste 150kV de LE COL**

**Ligne 45kV Numéro 1 CALYPSO - MONTRICHER**

**Ligne 45kV Numéro 1 CALYPSO - SAUSSAZ II (LA)**

**Ligne 45kV Numéro 1 LONGEFAN - LE TEMPLE - SAUSSAZ II (LA)**

**Ligne 150kV Numéro 1 LONGEFAN - COL (LE) - SERRE-BARBIN**

Vous trouverez ci-joint une carte sur laquelle a été reporté le tracé des lignes électriques et des postes de transformations existants.

Nous vous informons que vous pouvez désormais télécharger librement et gratuitement sur le portail de l'Open Data RTE (<https://opendata.reseaux-energies.fr/pages/accueil/>) le tracé de nos ouvrages au format SIG.

Après étude de ce dossier, RTE attire l'attention sur les éléments suivants :

**Centre développement & ingénierie de Lyon**

Service Concertation Environnement Tiers

1, rue Crépet

69007 LYON

TEL : 04.27.86.26.01



[www.rte-france.com](http://www.rte-france.com)



## **1/ Report des servitudes I4**

### 1.1. Le plan des servitudes

Après étude du plan de servitudes, nous constatons que les ouvrages électriques cités ci-dessus sont bien représentés.

### 1.2. La liste des servitudes

Dans le cadre de notre réponse à avis lors du porter à connaissance, en date du 04/03/2016, nous vous demandons d'indiquer dans la liste existante le nom de nos ouvrages.

Ces remarques ont été prises en compte dans le dossier de PLU.

## **2/ Règlement**

Aucun document fourni.

## **3/ Incompatibilité avec les Espaces Boisés Classés**

Certains ouvrages du réseau public de transport d'électricité peuvent être situés en partie dans un Espace Boisé Classé (EBC).

RTE appelle tout particulièrement votre attention sur le fait que les servitudes I4 ne sont pas compatibles avec un Espace Boisé Classé et que dans le cas d'une présence de ligne, un déclassement du bois s'impose.

Nous vous demandons que sur les documents graphiques, le report du tracé des ouvrages suivants soit réalisé de façon à faire apparaître clairement, par un surlignage sans ambiguïté, l'axe des implantations d'ouvrages, et que soient retranchés des espaces boisés classés, des bandes suivantes :

- 20 m de large de part et d'autre de l'axe des lignes 45 000 Volts
- 40 m de large de part et d'autre de l'axe des lignes 150 000 Volts

Conformément à ces indications, nous vous demandons de bien vouloir procéder au déclassement des EBC le cas échéant.



Nous vous précisons à cet égard qu'il est important que nous puissions être consultés pour toute demande d'autorisation d'urbanisme, afin que nous nous assurions de la compatibilité des projets de construction avec la présence de nos ouvrages, au regard des prescriptions fixées par l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique.

Le service en charge de ces questions est :

**RTE**  
**Groupe Maintenance Réseaux SAVOIE**  
**455, avenue du pont de Rhonne**  
**BP 12**  
**73201 ALBERTVILLE cedex**

Restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous prions d'agréer, Madame, l'assurance de notre considération très distinguée.

**La Chef du Service**  
**Concertation Environnement Tiers,**

**Marie SEGALA**

